



Fiche de Données de Sécurité (FDS)

75W-90 EXP-LD

Conforme au Règlement CLP 14

Date de révision : 12/11/2020

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : 75W-90 EXP-LD

Forme du produit : Mélange

Code du produit : 14012xxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Lubrifiant pour transmissions.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395,rue Gustave Courbet

34750 Villeneuve-lès-Maguelone - France

04 67 42 30 12

info@cai34.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59

Europe : 112

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP] :

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP].

Symboles/pictogrammes : Aucun.

Mentions d'avertissement : Aucune.

Information supplémentaire sur les dangers (UE) :

EUH208 : Contient des Polysulfures, di-tert-butyl, produits de réaction de l'acide bis(4-methylpentan-2-YL)dithiophosphorique, oxyde de propylène et amines , résidus alkyles C12-14 branchés. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucun.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce mélange ne contient pas de substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement au sens du règlement (CE) n°1272/2008, affecté à une limite d'exposition communautaire au travail, classé PBT/vPvB ou inclus dans la liste des candidats.

| Nom Chimique | N° d'identification | Concentration (en % massique) | Limites de concentration spécifiques | Classification |
|--|------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|----------------|
| Poly-1-decène | CAS : 68037-01-4 CE : 500-183-1 | 50 % < C < 75 % | - | - |
| Polysulfides, di-tert butyl | CAS : 68937-96-2 CE : 273-103-3 | C < 5 % | - | - |
| Produits de réaction de l'acide bis(4-methylpentan-2-YL)dithiophosphorique, oxyde de propylène et amines , résidus alkyles C12-14 branchés | CE : 931-384-6 | C < 2 % | - | - |

3.2 Mélanges

Ce mélange ne contient pas de substances classées comme extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence Européenne des produits chimiques (ECHA), conformément à l'article 57 du règlement REACH (<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>).

3.3 Remarques

Aucune.

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin

Fournir de l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

Premiers soins après contact oculaire :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer et laver abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR.

Protection des sauveteurs : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les principaux symptômes ou effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à la rubrique 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Traîter de façon symptomatique.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂), Sable.

Moyens d'extinction non appropriés : Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange La formation de gaz toxiques est possible durant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhale les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Ecartez les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité.

Faire preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex : sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (tissu, ex : laine).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : Voir Rubrique 7.

Elimination des déchets : Voir Rubrique 13.

Équipement de protection individuelle : Voir Rubrique 8.

6.5 Information complémentaire

Aucune.

7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Remarques générales en matière d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la Rubrique 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

RUBRIQUE 8 : Controle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Voir la Rubrique 7, aucune mesure spéciale nécessaire.

8.3 Equipements de protection individuelle

Protection des mains : Aucune données disponible.

Protection des yeux/du visage : Aucune données disponible.

Protection respiratoire : Aucune données disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Odeur : Aucune données disponible.

Seuil Olfactif : Aucune données disponible.

pH : Aucune données disponible.

Point de fusion/de solidification : Aucune données disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : >250°C

Point éclair : >170°C

Taux d'évaporation : Aucune données disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune données disponible.

Limites supérieures/inférieure d'inflammabilité/d'explosivité : Aucune données disponible.

Masse volumique : Aucune données disponible.

Solubilité : Aucune données disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune données disponible.

Température d'auto-inflammabilité : Aucune données disponible.

Viscosité cinématique : Aucune données disponible.

Propriétés explosives et comburantes : Aucune données disponible.

9.2 Autres informations

Aucune données disponible.

10.1 Réactivité

Aucune données disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune données disponible.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucune données disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune données disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune données disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune données disponible.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aigue : Aucune données disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Aucune données disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Aucune données disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune données disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune données disponible.

Cancérogénicité : Aucune données disponible.

Toxicité pour la reproduction : Aucune données disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Aucune données disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Aucune données disponible.

Danger par aspiration : Aucune données disponible.

11.2 Informations complémentaires

Aucune données disponible.

12.1 Toxicité

Ecotoxicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité Aucune données disponible.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Aucune données disponible.**12.4 Mobilité dans les sol**

Aucune données disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucune données disponible.**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune données disponible.

12.7 Information complémentaires

Aucune données disponible.

13.1 Elimination des produits/emballages

Code déchets :

La répartition des numéros d'identité des déchets/description des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Option de traitement des déchets :

Eliminer les déchets conformément à la législation application.

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Eliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

14.1 Numéro ONU

Aucune donnée disponible.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune donnée disponible.

14.3 Classes de danger pour le transport

Aucune donnée disponible.

14.4 Groupe d'emballage

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation EU

Cette SDS a été ETABLIT conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3 Informations complémentaires

Aucune information complémentaire.

16.1 Légende des abréviations et acronymes

N° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.2 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.3 Phrases pertinentes R-, H- et EUH

Aucune données disponibles.

16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.